

Urbanisme

Le service de l'urbanisme et de l'accessibilité de la Ville de Mâcon vous accompagne dans vos démarches. Il assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il se charge également d'accueillir et conseiller les pétitionnaires au montage de leurs dossiers.



Les autorisations d'urbanisme



Le Site Patrimonial Remarquable (SPR)



Le guide de coloration des façades en centre-ville



Le plan local d'urbanisme (PLU)



Enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme (PLU)



Enquête publique relative à la modification n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU)



Le Règlement Local de Publicité (RLP)



Création d'une chartre des terrasses



EX Mâcon.

Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**